

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom du produit** : HUILE PARAFFINE CODEX V68
- **Code produit** : PR-02
- **Catégorie d'usage principal** : Utilisation professionnelle, utilisation industrielle
- **Utilisation** : Agent de glissement
- **Fournisseur** :
  - Nom/raison sociale : BRD INDUSTRY
  - : 7 rue de la Fontaine
  - : 33370 Artigues-près-Bordeaux
  - : FRANCE
  - Téléphone : 33 (0)6 64 38 86 26
  - Mail : brd.industry@gmail.com
- **N° d'appel d'urgence** : Orfila, +33 1 45 42 59 59

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- **Forme du produit** : Mélange.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Classification selon le règlement CE N°1272/2008(CLP)** : Non classé.
- **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Étiquetage selon le règlement CE N°1272/2008(CLP)** : Étiquetage non applicable
- **Autres dangers** :
  - Ne pas rejeter le produit dans l'environnement
  - Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 4. PREMIERS SECOURS

- **Premiers soins après inhalation** : Mettre la victime à l'air libre. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Obtenir une assistance médicale. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.
- **Premiers soins après contact avec la peau** : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver à l'eau savonneuse. Si des brûlures cutanées apparaissent, appeler immédiatement un médecin. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Refroidir immédiatement à l'eau froide après contact avec le produit chaud. Consulter un médecin si des brûlures se développent.
- **Premiers soins après contact oculaire** : En cas de contact avec les yeux, Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- **Premiers soins après ingestion** : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. L'ingestion de la substance peut provoquer une irritation de la paroi gastro-intestinale, des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales. Vomissement : prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Demander un avis médical.
- **Symptômes/effets après inhalation** : Irritation des voies respiratoires. Inhalation peu probable.
- **Symptômes/effets après contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement de la peau.

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



- **Symptômes après contact oculaire** : Irritation légère des yeux.
- **Symptômes après ingestion** : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : Traitement symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Sable/terre.
- **Moyens d'extinction non appropriés** : Jet d'eau puissant.
- **Dangers spécifiques** :
  - *Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie* : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.
- **Conseil aux intervenants/pompiers** :
  - *Protection en cas d'incendie* : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** :
  - *Mesures générales* : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les déversements peuvent être glissants. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de déversement important : combinaison de protection complète contre les produits chimiques. Vêtements antistatiques.
  - *Non secouristes* :  
Équipement de protection = Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
  - *Secouristes* :  
Équipement de protection = Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- **Précautions pour la protection de l'environnement** : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- **Méthode et matériel de confinement et de nettoyage** :
  - *Pour la rétention* : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
  - *Procédés de nettoyage* : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** :
  - *Précautions à prendre pour une manipulation sans danger* : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher la formation de charges électrostatiques. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Le produit répandu peut être dangereusement glissant. Prévoir une aspiration et/ou ventilation adéquate.
  - *Mesures d'hygiène* : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- **Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** :
  - *Mesures techniques* : Prévoir une cuve de rétention

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



- *Conditions de stockage* : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos.
- *Produits incompatibles* : Agents oxydants.
- *Matériaux d'emballage* : Emballage d'origine.
- **Utilisation finale particulière** : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Paramètres de contrôle** : Pas d'informations complémentaires
- **Contrôles de l'exposition** :
  - *Protection oculaire* : Utiliser une protection oculaire conçue pour protéger contre les éclaboussures selon EN 166
  - *Protection de la peau et du corps* : Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante ISO 374-1.
  - *Protection des voies respiratoires* : En cas de surexposition ou en espaces confinés : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
  - *Protection contre les risques thermiques* : Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Porter un équipement de protection adéquat.
  - *Contrôle d'exposition liés à la protection de l'environnement* : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **État physique** : Liquide
- **Couleur** : Incolore
- **Odeur** : Pas disponible.
- **Seuil olfactif** : Pas disponible
- **Point de fusion** : < -9°C (Pour point ; ASTM 5985)
- **Point de congélation** : Pas disponible
- **Point d'ébullition** : Pas disponible
- **Inflammabilité** : Pas disponible
- **Limite inférieure d'explosion** : Pas disponible
- **Limite supérieure d'explosion** : Pas disponible
- **Point d'éclair** : >240°C (DIN ISO 2592)
- **Température d'auto-inflammation** : Pas disponible
- **Température de décomposition** : >350°C
- **pH** : Pas disponible
- **Viscosité, cinématique** : 70 mm<sup>2</sup>/s (40°C; DIN EN ISO 3104)
- **Solubilité** : Pratiquement insoluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)** : >4
- **Pression de vapeur** : <01 hPa
- **Pression de vapeur à 50°C** : Pas disponible
- **Masse volumique** : 0,867 (15 °C ; DIN 51757)
- **Densité relative** : Pas disponible
- **Densité relative de vapeur à 20°C** : Pas disponible
- **Caractéristiques d'une particule** : Non applicable
- **Informations concernant les classes de danger physique** : Pas d'informations complémentaires
- **Autres caractéristiques de sécurité** : Pas d'informations complémentaires

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- **Réactivité** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Stabilité chimique** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Possibilité de réactions dangereuses** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Conditions à éviter** : Chaleur excessive. Se décompose en cas d'élévation de température : libération de gaz/vapeurs irritants. Éviter les décharges d'électricité statique.

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



- **Matières incompatibles** : Oxydants puissants. Nitrates.
- **Produits de décomposition dangereux** : Stable à température ambiante. La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation)** : Non classé.

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h (ECHA Dossier)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Cancérogénicité** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Toxicité pour la reproduction** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Danger par aspiration** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Informations sur les autres dangers** : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- **Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
- **Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)** : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l (96 h; Leuciscus idus)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 (48 h; Daphnia magna)

- **Persistance et dégradabilité** : Non facilement biodégradable.
- **Potentiel de bioaccumulation** :

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 4

- **Mobilité dans le sol** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** : Pas d'informations complémentaires disponibles.
- **Autres effets néfastes** : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- **Réglementation régionale sur les déchets** : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
- **Indications complémentaires** : Ne pas percer ou brûler l'emballage, même vide, après usage. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

En conformité avec : ADR / IMDG / IATA / ADN / RID.

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

- **14.6 : Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport par voie terrestre**

Non applicable

**Transport maritime**

Non applicable

**Transport aérien**

Non applicable

**Transport par voie fluviale**

Non applicable

**Transport ferroviaire**

Non applicable

- **14.7 : Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.**

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **Réglementations UE :**

**Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

**Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

**Liste candidate REACH (SVHC)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

**Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

**Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

**Règlement sur l'ozone (2024/590)**

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

**Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage**

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

**Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

**Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

- **Évaluation de la sécurité chimique : Pas d'informations complémentaires disponibles.**

# HUILE PARAFFINE CODEX V68

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission : 15/02/2016 Date de révision : 08/12/2023



### 16. AUTRES INFORMATIONS

*La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément à la réglementation actuellement en vigueur. Elle est transmise à titre purement informatif et peut être modifiée sans préavis. Elle ne peut être assimilée, en aucune manière, à une garantie relative au produit. Sa seule diffusion ne fait naître aucune relation juridique contractuelle. Une éventuelle relation contractuelle ne peut naître que d'un contrat entre BRD Industry et une autre partie régie par les conditions générales de vente BRD Industry. Les données consignées dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ces informations, données de bonne foi, ont pour unique objet d'informer sur les aspects de sécurité. Elles ne peuvent dès lors être, en aucun cas, considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les informations contenues dans cette fiche ne sauraient décharger l'utilisateur d'évaluer les risques liés à l'utilisation qu'il est fait du produit et de s'assurer du respect de toute réglementation qui s'y applique. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur se doit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les données et prescriptions réglementaires citées dans cette fiche ont pour seul objet d'aider l'utilisateur à se conformer à certaines obligations lui incombant. Elles ne peuvent pas être considérées par l'utilisateur comme exhaustives. L'utilisateur prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. BRD Industry ne pourra être tenu responsable des préjudices ou dommages subis résultant des conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été établie spécifiquement pour ce produit et ne peut, dès lors, être utilisée que pour ce dernier. Par ailleurs, si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, l'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que les informations figurant sur la fiche peuvent, de ce fait, ne plus être applicables.*